



DEMANDE DE BACS POUR LA COLLECTE DES DECHETS

Le SMICTOM met à la disposition de chaque foyer* un bac destiné à recevoir les déchets collectés une fois par semaine.

Le bac reste lié à l'habitation : si vous déménagez ou si vous vendez votre maison le bac doit rester sur place après votre départ.

Pour passer commande d'un bac, vous devez remplir la fiche de renseignements ci-dessous et la retourner au SMICTOM – ZA La Lande Rose – 12 rue Blaise Pascal – BP 88051 – 35580 Guichen (Télécopie : 02.99.57.37.10) :

Monsieur/Madame (Nom) _____ (Prénom) _____

Habitant à : (adresse complète du lieu d'habitation)

(CP) _____ (Ville) _____
(Téléphone) _____

Date d'entrée dans le logement indiqué ci-dessus : _____

Nature de l'habitation :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Résidence secondaire | <input type="checkbox"/> Résidence principale |
| <input type="checkbox"/> Propriétaire | <input type="checkbox"/> Locataire |
| <input type="checkbox"/> Maison neuve | <input type="checkbox"/> Maison ancienne inhabitée restaurée |

Si résidence secondaire, adresse principale : (adresse complète)

(CP) _____ (Ville) _____

Si maison en location, nom et adresse du propriétaire :

(CP) _____ (Ville) _____

Demande un bac pour la collecte des déchets pour un foyer de :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 personne | <input type="checkbox"/> 4 personnes |
| <input type="checkbox"/> 2 personnes | <input type="checkbox"/> 5 personnes |
| <input type="checkbox"/> 3 personnes | <input type="checkbox"/> 6 personnes et plus |

Autres informations (localisation de l'habitation, boîte aux lettres, numéro de l'habitation apposé, ...) :

* Lorsque vous arrivez dans un lotissement neuf sur lequel les voiries ne sont pas totalement achevées, des bacs collectifs sont mis à disposition à l'entrée du lotissement.

Dans ce cas, nous procédons à la mise en place des bacs individuels après l'aménagement complet des voiries pour l'ensemble des habitations.

Attention tout dépôt de déchets hors des bacs est interdit !